#### **DEPARTEMENT DU TARN**

### REPUBLIQUE FRANCAISE





# COMMISSION ENTRAIDE SOLIDARITE - CCAS Jeudi 17 mars 2022 - 11h00

# **Compte rendu**

Présents: MM. MMES, PEREZ BALAROT Elyette, DELPAS Corinne, DELORME Michelle, SALLES Nicole, ALIBERT Jean-Luc, MOREAU Janick, CARAYOL Jean-Claude.

Pouvoirs: Mme FERRANT Marie-Françoise donne pouvoir à Mme DELPAS Corinne, M. Lucien AUDOYE donne pouvoir à Mme DELORME Michelle, Mme VIGROUX Marie-Pierre donne pouvoir à M. MOREAU Janick.

Mme SALLES est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2021 est validé à l'unanimité.

# Délibération - Budget Commission Entraide Solidarité - CCAS - Approbation du compte de gestion 2021

M. le Président donne lecture du compte de gestion de la Commission Entraide Solidarité - CCAS établi par le Trésorier.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte de gestion de la Commission Entraide Solidarité - CCAS établi pour l'année 2021.

# Délibération - Budget Commission Entraide Solidarité - CCAS - Approbation du compte administratif 2021

Les membres présents examinent le compte administratif 2021 de la Commission Entraide Solidarité - CCAS, présenté par M. le Président.

Le compte administratif s'établit ainsi :

Fonctionnement

 Dépenses
 13 798,59€

 Recettes
 18 002,13€

 Résultat excédentaire 2020
 4 203,44€

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte administratif de la Commission Entraide Solidarité - CCAS établi pour l'année 2021 et décider d'affecter le résultat de 4 203,44€ à la section de fonctionnement.

#### **DEPARTEMENT DU TARN**

# REPUBLIQUE FRANCAISE

### **Délibération – Budget primitif 2022**

Vu le résultat de clôture de l'année 2021, Vu la délibération portant affectation du résultat, Vu les propositions de budget détaillées par M. le Président,

Les membres de la Commission Entraide Solidarité CCAS, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver le budget primitif 2022 équilibré comme suit :
30 051,15€ pour la section de fonctionnement
2 000€ pour la section d'investissement

- de mandater Monsieur le Président pour toutes démarches relatives à cette affaire.

#### **Délibération - Attribution de subventions**

Les membres présents après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président sur les demandes de subventions reçues au jour de la Commission et en avoir délibéré,

- décident de l'attribution des subventions suivantes

Subventions attribuées	Objet	Montant
St Vincent de Paul	Subvention fonctionnement	200.00
ADAR de Dourgne	Subvention fonctionnement	700.00
Amicale sapeurs-pompiers de Dourgne	Subvention fonctionnement	100.00
Restos du cœur	Subvention fonctionnement	200.00
Les enfants du Mékong	Subvention fonctionnement	225.00
Fond d'action extérieur des collectivités territoriales (Ukraine)	Subvention exceptionnelle	400.00
Autabus	Subvention fonctionnement	500.00
Secours populaire	Subvention fonctionnement	200.00

<sup>-</sup> mandatent Monsieur le Président pour toute démarche relative à cette affaire.

#### Délibération - Conventions relatives à la bourse au permis de conduire

M. le Président expose que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation. Son obtention nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ou de toutes les familles,

Pour accompagner les jeunes du territoire à l'obtention du permis de conduire, la Communauté de communes a décidé de mettre en place une bourse au permis. Cette dernière permettra à 5 jeunes de bénéficier d'une aide financière directement versée à l'auto-école en s'engageant en contrepartie, à réaliser 70h de travaux d'interet public.

Les communes membres de la communauté de communes ont été sollicitées pour accompagner cette démarche. La commune de Saïx a décidé de participer en finançant une bourse pour un jeune de sa commune. Il est proposé au Centre communal d'action sociale de Soual de suivre également cette initiative en finançant une bourse.

Monsieur le Président de la Commission Entraide Solidarité – CCAS de Soual, présente les deux projets de Convention : l'un entre le CCAS et l'auto-école, l'autre entre le CCAS et le bénéficiaire.

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'approuver les projets de Convention et autoriser le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

# Délibération – Convention relative à la Mise à disposition du minibus à la commune de Saïx

M. le Président expose que la commune de Saïx, intéressée par le service de transport offert par le CCAS de Soual aux personnes âgées, a sollicité la mise à disposition du minibus afin d'offrir le même service à ses habitants.

Le minibus étant faiblement utilisé en semaine, il parait intéressant de répondre à cette demande, moyennant une participation aux frais.

#### **DEPARTEMENT DU TARN**

### REPUBLIQUE FRANCAISE

Monsieur le Président de la Commission Entraide Solidarité - CCAS de Soual, présente le projet de Convention.

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident d'approuver le projet de Convention et autoriser le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

### Délibération - Présentation d'une aide exceptionnelle - secours d'urgence

Mme Michelle Delorme, Vice-Présidente de la Commission Entraide Solidarité CCAS présente le dossier d'un habitant de Soual, confronté à une situation financière difficile exceptionnelle. Mme Delorme propose d'attribuer une aide alimentaire et de mettre en place un prêt solidaire.

Mme Michelle Delorme, Vice-Présidente de la Commission Entraide Solidarité CCAS présente ce dossier aux membres présents ce jour.

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident

- D'approuver le versement de l'aide alimentaire,
- D'approuver la mise en place d'un prêt solidaire,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

# **Questions diverses et informations**

- Personnes âgées : la commission a validé l'envoi d'un questionnaire aux personnes agées de plus de 70 ans pour connaître leurs besoins et attentes afin d'orienter les actions du CCAS.